

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision NG n° 2015-04 du 1^{er} janvier 2015 portant délégation de signature du président-directeur général au directeur général adjoint innovation sociale, directeur du département gestion et innovation sociales (GIS) RATP

NOR : DEVT1507528S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant sur le statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu l'instruction générale 100 du 30 décembre 2005,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Serge REYNAUD, directeur général adjoint innovation sociale, responsable du domaine de réglementation innovation sociale, pour signer, en son nom, les documents relevant de ce domaine et, d'une manière générale, tous les documents lui permettant d'exercer les attributions qui lui incombent, à ce titre, en vertu des dispositions de l'instruction générale 100.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge REYNAUD, délégation est donnée à Mme Catherine MONGIN, directrice déléguée du département GIS, à l'effet de signer, en son nom, les actes relevant de l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation annule et remplace celle référencée n° 2014-53 du 1^{er} juillet 2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2015.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN